

N° 261

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 mai 1980.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'adhésion de la République française au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ouvert à la signature le 19 décembre 1966.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 787, 1471 et in-8° 296.

---

Traité et Conventions. — Droits de l'homme - Organisation des Nations unies - Pacte international.

## PROJET DE LOI

Article unique.

Est autorisée l'adhésion de la République française au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ouvert à la signature à New York le 19 décembre 1966, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 mai 1980.*

Le Président,

*Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS.*

---

(1) Voir le document annexé au document n° 787 de l'Assemblée nationale.